

À VOUS LA RÉGION



RENTÉE  
janvier-février  
2020

RÉUSSISSEZ VOTRE PARCOURS  
DE FORMATION DANS LE SECTEUR

**SANITAIRE  
ET SOCIAL**

—  
BÉNÉFICIEZ D'UNE  
**BOURSE**





## BESOIN D'UNE BOURSE PENDANT VOS ÉTUDES ?

La Région Île-de-France accompagne les élèves et étudiants des formations sanitaires et sociales dans la réussite de leur parcours.

La bourse d'étude est attribuée sur critères sociaux, sans condition d'âge, et constitue un complément de revenu.



**Estimez le montant de votre bourse en fonction de votre situation grâce au simulateur sur [www.iledefrance.fr/fss](http://www.iledefrance.fr/fss)**

*=> La simulation est indicative et ne vaut pas attribution.*



**Vous avez du lundi 13 janvier au vendredi 28 février 2020 pour vous inscrire en ligne sur [www.iledefrance.fr/fss](http://www.iledefrance.fr/fss)**

*=> En tant qu'étudiant des formations sanitaires et sociales, vous relevez de la bourse de la Région Île-de-France, et non de celle du Crous.*



**Déposez les pièces justificatives directement dans votre espace personnel sur le site [www.iledefrance.fr/fss](http://www.iledefrance.fr/fss)**

*=> Les notifications de bourse seront adressées après votre entrée effective en formation*



## QUI PEUT BÉNÉFICIER D'UNE BOURSE ?

Les étudiants inscrits dans une des formations suivantes dispensées en Île-de-France :



### Formations sanitaires

- ▶ Aide-soignant,
- ▶ Ambulancier,
- ▶ Auxiliaire de puériculture,
- ▶ Ergothérapeute,
- ▶ Infirmier,
- ▶ Manipulateur d'électroradiologie médicale,
- ▶ Masseur-kinésithérapeute,
- ▶ Puéricultrice,
- ▶ Pédicure-podologue,
- ▶ Psychomotricien,
- ▶ Sage-femme,
- ▶ Technicien de laboratoire médical.



### Formations sociales

- ▶ Accompagnant éducatif et social,
- ▶ Assistant de service social,
- ▶ Conseiller en économie sociale et familiale,
- ▶ Éducateur de jeunes enfants,
- ▶ Éducateur spécialisé,
- ▶ Moniteur-éducateur,
- ▶ Technicien de l'intervention sociale et familiale.



### + IMPORTANT

Vérifiez auprès de votre établissement si votre formation vous donne droit à une bourse.





## D'AUTRES AIDES RÉGIONALES



**Vous avez obtenu une mention très bien à votre baccalauréat en juin 2019 ?  
Vous pouvez bénéficier de l'aide au mérite de la Région.**

Informations sur le site [www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)



**Vous êtes âgé de 16 à 28 ans inclus ?  
Afin de favoriser l'accès aux soins de santé et de prévention, la Région Île-de-France participe au financement de votre complémentaire santé sous certaines conditions.**

Plus d'infos au 0980 98 01 59 (appel non surtaxé)

[www.harmonie-mutuelle.fr](http://www.harmonie-mutuelle.fr)



**⊕ UNE QUESTION ?**  
Des conseillers vous répondent.

Appelez au 01 53 85 73 84 (coût d'un appel local)

ou écrivez-nous sur le formulaire contact [www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)



## AVEZ-VOUS PENSÉ AU FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION ?

**Pour réussir votre parcours de formation, vous devez vous assurer, au préalable, que votre formation pourra être financée pendant toute sa durée.**

Selon votre statut et votre situation, une prise en charge du coût de votre formation peut vous être proposée.



**Rapprochez-vous de votre établissement pour en savoir plus sur les financements mobilisables pour votre formation.**



⇓  
⇓

## VOUS ÊTES EN FORMATION POST-BAC ?

En tant qu'étudiant de l'enseignement supérieur :

- Vous devez vous acquitter de la CVEC, contribution de vie étudiante et de campus, auprès du CROUS : <https://cvec.etudiant.gouv.fr>  
=> Si vous êtes boursier, vous devez demander le remboursement de la CVEC auprès du CROUS.
- Vous pouvez bénéficier des services du CROUS logement/santé/restauration
- Vous rencontrez des difficultés ? les assistantes sociales du CROUS sont à votre écoute



[www.crous-creteil.fr](http://www.crous-creteil.fr)

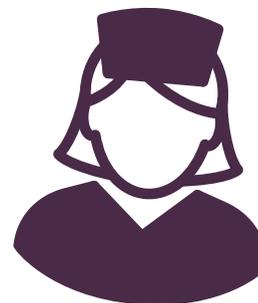
[www.crous-versailles.fr](http://www.crous-versailles.fr)

[www.crous-paris.fr](http://www.crous-paris.fr)

⊕ Un guide de l'étudiant est à votre disposition sur le site [www.crous-paris.fr](http://www.crous-paris.fr)

### ⊕ ATTENTION !

En tant qu'étudiant préparant un diplôme d'État dans le sanitaire et social, vous relevez de la bourse de la Région Île-de-France, et non de celle du Crous.



[formulaire contact](http://www.iledefrance.fr/fss)  
[www.iledefrance.fr/fss](http://www.iledefrance.fr/fss)

01 53 85 73 84

Des conseillers vous répondent.



ET AUSSI

Oriane.info, le portail de l'orientation, de la formation et de l'emploi en Île-de-France  
[www.oriane.info](http://www.oriane.info)





**Région Île-de-France**

2, rue Simone-Veil  
93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE  
Tél. : 01 53 85 53 85

**[www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)**

 **RegionIleDeFrance**

 **@iledefrance**

 **iledefrance**

